

PALATINE REVENU TRIMESTRIEL

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE - A - STATUTAIRE

Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : **FR0007415757**
- ▶ Dénomination : **PALATINE REVENU TRIMESTRIEL**
- ▶ Forme juridique : **Fonds Commun de Placement de droits français**
- ▶ Société de gestion de portefeuille : **PALATINE ASSET MANAGEMENT**
- ▶ Déléataire de la gestion comptable : **CACEIS FASTNET**
- ▶ Dépositaire : **Banque PALATINE**
- ▶ Prime broker : **néant**
- ▶ Commissaire aux comptes : **DELOITTE Marque & Gendrot**
- ▶ Commercialisateurs : **Banque PALATINE
PALATINE ASSET MANAGEMENT**

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification** : Obligations et autres titres de créances libellés en EURO.
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : Inférieur à 50% de l'actif net
- ▶ **Objectif de gestion** :
Le FCP vise à permettre aux porteurs d'obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée, un rendement proche du marché des emprunts d'état de la zone euro de maturité de 1 à 5 ans après déduction des frais de gestion.

► Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est composé pour 50% de l'indice EuroMTS à maturité de 1 à 3 ans et pour 50% de l'indice EuroMTS à maturité de 3 à 5 ans, calculé en euro et en cours de clôture par EuroMTS et Euronext. La gamme d'indices EuroMTS offre six plages de maturité et est représentative à la fois du marché d'emprunts d'état de la zone euro et des diverses maturités, à partir d'un an, qui composent la courbe des taux en euro. Les informations sur cet indice sont notamment disponibles sur le site internet www.euromtsindex.com.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

► Stratégie d'investissement :

Le FCP investit dans un portefeuille composé principalement de titres de taux français, sans contrainte de signature et de maturité. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 5.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Cette analyse permet la détermination des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux en fonction du scénario économique de la gestion retenu.

Pour couvrir le portefeuille, la gestion pourra intervenir sur les marchés financiers à terme et conditionnels réglementés et/ou organisés ou de gré à gré français, elle aura principalement recours à des opérations sur futures et options sur taux et sur indices en substitution d'une détention directe de titres ou en couverture des titres détenus.

Une stratégie de gestion active du risque de taux et dynamique de la sensibilité, de la répartition géographique du portefeuille, de la répartition entre investissements à rémunération fixe et rémunération variable sera poursuivie en vue d'atteindre l'objectif de gestion.

Les titres détenus sont des obligations et des titres de créance de droit français ou des titres équivalents soumis à un droit étranger, de notation court terme principalement égale ou supérieure à A2 et de notation long terme principalement égale ou supérieure à A-, lors de leur acquisition dans le portefeuille, et sans contrainte de maturité. Toutes les durées permises par la courbe des taux sont autorisées. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition des investissements par pays varient selon les choix discrétionnaires de la gestion.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra investir en titres de créance et instruments du marché monétaire, il s'agira le plus souvent de prises en pension sur des instruments financiers de droit français ou de la zone euro d'une durée inférieure à 3 mois avec révocation à tout moment, et investir à moins de 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM, de droit français conformes ou non à la directive, gérés ou non par le prestataire ou une société liée.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposée au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposée au risque de crédit sur les émetteurs privés. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : le FCP peut être exposée au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

► Garantie ou protection : néant.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs, souhaitant exposer son investissement aux marchés de taux, principalement français, et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Avertissement

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle, en fonction notamment de son patrimoine, de son horizon de placement et de son souhait ou de sa préférence à prendre ou non un risque financier. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► **Frais et commissions:**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc ...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × nombre de parts	0,25% apport de titres : 0,50% (sous réserve de l'acceptation du gérant)
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × nombre de parts	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × nombre de parts	NEANT
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × nombre de parts	NEANT

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenus	1% TTC taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,50% TTC

► **Régime fiscal :**

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un contrat d'assurance vie, les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité des contrats d'assurance vie.

Ces informations ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

- **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège, succursales et agences des établissements habilités à cet effet et sont centralisées chaque jeudi soir à 17H00 à la BANQUE PALATINE. Elles seront alors exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Date de clôture de l'exercice:** le dernier jour d'ouverture de Bourse (à Paris) du mois de juin de chaque année.
- **Affectation du résultat :** Distribution des revenus (dividende payable par acomptes trimestriels).
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Hebdomadaire, chaque vendredi, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français. Dans le cas d'un vendredi férié ou fermé à la Bourse de Paris, le FCP sera valorisé le jour ouvré précédent.
- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** dans tous les guichets de la Banque PALATINE, et sur le site www.palatine.fr
- **Devise de libellé des parts ou actions :** EURO.
- **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 24/04/1987. Il a été créé le 15/05/1987.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Banque PALATINE – « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Tél. : 01.43.94.47.47

Ces documents sont également disponibles sur le site www.palatine.fr

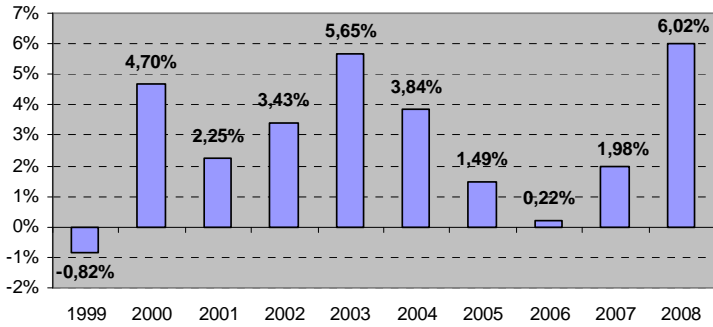
Date de publication du prospectus : 25/05/2010

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE – B - STATISTIQUE

Performances du FCP au 31/12/2008



La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	6,02%	2,71%	2,68%
Indice Composite*	7,66%	4,05%	3,81%

* **Indice Composite** : 50% EUROMTS 1-3 ans + 50% EUROMTS 3-5 ans

AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/06/2009 :

Frais de fonctionnement et de gestion	0,769 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements (1)	0,073 %
Ce coût se détermine à partir :	
✓ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	-
✓ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
✓ des frais facturés directement à l'OPCVM Cible	0,073 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,000 %
Ces autres frais se décomposent en :	
✓ commission de surperformance	-
✓ commission de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,842 %

Les frais de fonctionnement de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- ✓ des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- ✓ des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- ✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- ✓ des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/06/2009 :

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<i>Classes d'actifs</i>	<i>Transactions</i>
Titres de créances	24,99 % (1)

(1) La mention de cette information n'avait pas été renseignée dans la version précédente du prospectus disponible du 9/09/2009 au 22/03/2010 inclus.